

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Décembre

INFORMATIONS

L'Exposition de 1900

La commission de l'Exposition de 1900 s'est réunie samedi.

M. André Lebon expose que, d'après les précédents, les invitations aux puissances étrangères ont toujours été adressées, avant le vote, par les assemblées législatives, de la loi définitive autorisant les expositions.

Les plants détaillés n'ont jamais été d'avance soumis aux Chambres. Qu'aurait dit la Chambre actuelle si on ne lui avait pas apporté des conventions fermes ? Bien entendu la liberté de la commission reste entière ; elle peut approuver ou modifier les plans ; elle peut même approuver ou rejeter le principe de l'Exposition.

M. de Lasteyrie soutient qu'il y a deux manières de consulter les puissances étrangères sur leur participation éventuelle aux expositions : la voie officielle, qui ne fait que les pressentir et la voie officielle qui les invite d'une façon ferme. Le premier procédé paraît seul à l'orateur conforme au respect des prérogatives parlementaires. Les votes précédents de la Chambre sur les crédits préparatoires ne peuvent l'engager, et elle est libre d'accepter, repousser ou modifier le projet qui lui est soumis.

M. Berger s'associe à ces observations et les appuie.

M. Humbert rappelle, en ce qui concerne la question de l'emplacement, que des projets vastes et extérieurs à Paris avaient été proposés, notamment à Auteuil et au bois de Boulogne. L'emplacement soumis actuellement a réuni les suffrages de ceux qui, ne voulant d'espaces ni trop vastes ni trop hors de Paris, ont pensé que l'on pourrait trouver, dans l'enceinte même de la capitale, des terrains assez étendus pour y installer une splendide Exposition.

M. Bouge soutient que la question du principe de l'Exposition peut être difficilement tranchée sans que la commission ait reçu communication de tous les documents utiles et notamment des échanges de pièces diplomatiques.

Il est d'avis que, si les puissances étrangères ont reçu des invitations officielles, il n'y aura peut-être qu'à s'incliner, sauf à formuler des réserves au point de vue politique sur les décisions du gouvernement.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Malgré l'insistance de plusieurs membres, la commission décide de réserver jusqu'après la communication des pièces diplomatiques, le vote à émettre sur la question du principe de l'Exposition.

Elle aborde la discussion du plan. M. Humbert estime qu'il est difficile de modifier le plan actuel. Les architectes qui ont pris part au concours ont en quelque sorte des droits au moins moraux. Du reste, il faudra, si le plan est modifié, procéder à un nouveau concours ; d'où des pertes de temps considérables et qui peuvent compromettre le succès de l'Exposition.

M. Bouge voit, dans cette théorie, une nouvelle forme de la carte forcée. L'Etat s'est réservé le droit de prendre ou de laisser tout ou partie des projets primés ; il y a assez de temps pour modifier l'emplacement du plan.

M. Denys Cochin ne croit pas que la commission ait seule le privilège de la carte forcée. Ces mêmes arguments ont été présentés au conseil municipal pour déterminer son vote.

MM. Humbert, Denys Cochin et plusieurs autres membres de la commission demandent que les représentants du conseil municipal soient entendus.

La commission décide de prier les représentants du conseil municipal de venir conférer avec elle lundi ou mardi matin.

Un recours en grâce

On sait que le président de la République a reçu, samedi, la visite du duc d'Aumale. Ce dernier venait entretenir M. Félix Faure du recours en grâce des chefs arabes de l'insurrection de 1871 et, notamment de Ahmed-Bou-Merza-Ben-Mokrani, détenu depuis vingt-cinq ans.

Le président de la République a transmis aussitôt, la demande de grâce au garde des sceaux, en lui demandant un rapport sur la question. M. Félix Faure a été vivement intéressé par la situation que lui a signalé le duc d'Aumale et l'on peut espérer une prompt solution.

La réforme des droits de succession

Nous lisons dans le *Bulletin hebdomadaire de l'enregistrement*, sous la signature Junier :

Nous comprenons l'hésitation du Sénat à accepter le projet de loi mal venu que la Chambre vient de lui transmettre.

Nous ne discuterons ni la déduction du passif, ni même la progression du tarif ; la déduction du

passif s'imposait et la progression est une question politique bien plus qu'une question fiscale.

Mais les conditions d'application de la loi, qui étaient du domaine de l'administration, nous paraissent avoir été traitées avec une incompétence qui serait à peine pardonnable de la part d'une commission parlementaire peu initiée aux difficultés du recouvrement de l'impôt.

Un de nos camarades nous signale les résultats bizarres, pour ne pas dire iniques, résultant des tarifs spéciaux applicables aux petites fortunes.

Une part de 1,000 francs transmise aux enfants sera taxée à raison de 0,50 0/0, ci. 5 »

Une part de 1,020 francs transmise aux mêmes héritiers sera taxée à 1 0/0, ci. 10 20

Soit un supplément de 5 20 pour une différence de 20 francs seulement dans la valeur des biens recueillis. Ces 20 francs seront taxés à plus de 25 0/0.

Le résultat est encore plus inique pour les transmissions entre époux et entre frères et sœurs.

Une part de 1,000 francs léguée à l'époux survivant paiera 1 875 0/0 (3 simplification des tarifs !!), ci. 18 75

Une part de 1,020 francs à 3 75 0/0. 38 25

En plus 19 50

Sur ce petit supplément de 20 francs, le fisc prendra seulement 19 fr. 50.

Enfin, entre frères et sœurs une part de 1,000 fr. paiera, à raison de 4 25 42 25

Une part de 1,020 francs, à raison de 8 10 (pourquoi 8 10 et pas 8 fr. tout rond ? Mystère et casse-tête !), ci. 81 »

Différence 38 75

Un excédent de 20 francs dans la part supportera 38 75 d'impôt.

C'est alors qu'il fera bon d'être pauvre.

Nous n'insistons pas sur ces... (soyons polis et disons) bizarreries ; un tarif qui aboutit à de semblables résultats est bon à mettre au panier.

Nous croyons qu'il suffit d'appeler l'attention des sénateurs sur les graves déficiences de la loi votée par la Chambre pour leur démontrer que c'est une loi à refaire entièrement ou bien à renvoyer à une commission qui ne serait pas exclusivement composée de ronds-de-cuir aussi étrangers à la perception de l'impôt que ceux qui ont mis au monde le *monstre adopté par la Chambre*.

La paix à Madagascar

L'agence Havas nous communique les lettres qu'elle a reçues de son correspondant à Mada-

— Ces pièces sont votre fortune, fit le député ; que je les aie dans dix minutes, et je ne crains plus personne.

Miss Edwige eut un mouvement de chatte caressante, elle entoura de ses beaux bras, le cou de M. de la Jaune, et lui dit d'une voix calme :

— Voici le moment heureux ou tu pourras me donner ton nom : vois comme je suis belle et que d'amour il y a dans mes yeux ! Ô mon cher amant !

— Je t'en prie, ne sois pas ridicule à ce point ! « Mon cher amant... » Voilà des termes choisis et tout à fait de situation ! N'entends-tu pas du bruit sur la route ?

Elle écouta.

— En effet ! on marche... on s'approche... on frappe... Allons ouvrir.

— Pas si vite ! Laisse frapper encore. Si ce n'était pas Souchet... Il ne faudrait pas être surpris attendant une visite à pareille heure. Il est nécessaire de prévoir jusqu'aux plus minutieux détails de notre mise en scène.

On frappait discrètement, quoique plus fort que tout à l'heure.

Bientôt le bruit devint plus franc.

Pour prévoir tout et ne prêter le flanc à aucun soupçon, M. de la Jaune enleva ses vêtements et parut à la fenêtre en costume de nuit.

— Que voulez-vous ? cria-t-il, comme importuné.

— Ouvrez donc, dit Souchet à mi-voix.

M. de la Jaune referma la fenêtre.

— C'est Souchet, fit-il, sourdement, c'est Souchet !

Evidemment il a réussi, puisqu'il est là.

L'élève fut introduit dans la chambre avec toutes les précautions possibles.

M. de la Jaune lui souffla à l'oreille.

— Parlez bas. Ma fille repose à côté.

Sans mot dire, l'élève prit dans ses poches le titre de rente de 1,000 dollars, les 18.000 fr. en billets de banque et les 212 fr. de la recette.

Il jeta le tout par terre avec un air de profond

gascar. La première, datée du 3 novembre, donne des détails sur la situation à Tananarive, depuis la signature de la paix. La reine, d'après le correspondant, a pris son parti de sa défaite et ne demande qu'à se consoler de ses chagrins passés. Elle regrette paraît-il, son veuvage politique, et se montre importunée des demandes d'audience faites avec une gravité un peu austère, par nos généraux. Elle voudrait reprendre sa liberté d'antan.

On a été un peu surpris là-bas du maintien des troupes à Madagascar jusqu'au 1^{er} mai, en raison de l'état de fatigue où se trouvent nos soldats.

Tous les indigènes sont étonnés de la modération dont ont fait preuve les soldats. Le travail des champs reprend partout.

La deuxième lettre, datée du 10 novembre, s'exprime ainsi sur le compte des habitants de Tananarive : « Cette population éclatante de propreté, élégante, même d'une douceur courtoise qui n'a rien de servile, surprend et charme bientôt. Jamais, nulle part, en aucun cas, le ridicule.

Les femmes aisées, par exemple, n'ont pris des européennes, que juste ce qu'il fallait pour se vêtir d'une façon très civilisée, évitant l'ajustement prétentieux qui transforme en caricatures tant de créoles ou de mulâtres de nos colonies. Les hommes, en pantalons correctement coupés, en veston, souliers fins, larges chapeaux de paille fine, sont toujours drapés dans le grand *lamba national*, à la manière du grand manteau des Espagnols.

Les Français sont bien loin de la vérité, s'ils se représentent les Hovas de la capitale d'après les grotesques images de couleur pain d'épices qu'on a publiées. Ces gens là ont parmi eux, en quantité, des types fort réguliers de visage et même fort beaux, de couleur claire. Une grâce aisée, souriante, fait valoir ces avantages physiques. Bref, les Hovas sont des gens intéressants, et pour peu qu'ils ne soient pas figés par la crainte, de manières et d'abord séduisants. »

Le correspondant de l'agence Havas se demande seulement si la commission des Hovas est aussi sincère qu'elle paraît.

La lettre se poursuit par des considérations sur les réformes à accomplir prudemment et sans précipitation.

Les papiers de M^e Laguerre

On télégraphie de Melun les détails qui suivent concernant l'opération effectuée vendredi soir à Melun par les magistrats du parquet de Melun, accompagnés d'un délégué de la Sûreté générale. Il s'agit plutôt d'une saisie que d'une perquisition.

pris, puis, épuisé de fatigue, sans force, il se laissa tomber sur une chaise.

L'homme et la femme l'entourèrent, la respiration haletante, le front baigné d'une sueur froide.

— Eh bien ? interrogea doucement M. de la Jaune.

— Eh bien ? dit Miss Edwige.

— Est-ce fait ? reprit-ils tous les deux.

Souchet répondit d'une voix sépulcrale :

— C'est fait ! ..

III

Ce que l'on trouve dans une cave

A six heures du matin. Sublimé sauta du lit. Il ne tenait plus sur ses jambes, la tête alourdie par d'abondantes libations et par les nombreux sacrifices qu'il avait fait aux Dames trotteuses.

Néanmoins, toujours laborieux et zélé serviteur, il n'entendait point faire pâtir l'ouvrage.

En quelques secondes il fut prêt.

Le tablier bleu sur le bras, il sortit de sa chambre et alla frapper à celle de Philippine Rueil.

— Six heures ! lui cria-t-il. Allons Philippine ! le museau dans la cuvette !

D'ordinaire elle répondait : Voilà, je me lève, et Sublimé prenait les devants dans l'escalier, sans l'attendre.

Mais ce matin le mutisme de Philippine le fit rester.

— Eh bien ! dit-il en cognant plus fort, qu'est-ce que cela signifie ? Sacrée marmotte, voulez-vous vous lever ?

Comme la sacrée marmotte ne répondait pas davantage, il cria de nouveau :

— Six heures ! six heures ! six heures !

Philippine devait avoir le sommeil bien lourd, qu'elle continuait à ne pas bouger.

Cependant un...

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 4

LA

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

II

C'est fait !

Le jeune homme prenait tendrement ses mains dans les siennes pour la calmer et la suppliait de parler.

Enfin, rassurée par les douces étreintes de Souchet, elle se pencha vers son oreille et résuma l'entretien qu'elle avait surpris entre M. de la Jaune et miss Edwige.

— Certes, conclut-elle, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris ; mais je suis convaincue qu'un immense danger vous menace. Et je pense que, si vous êtes ici à cette heure, c'est qu'il y a effectivement une chose bien terrible entre vous et mon père...

— L'interrompit d'un ton dégagé.

— Cette chose terrible, Ida, se résume à ceci : Votre père a acquis la preuve qu'une immense fortune lui était réservée en Amérique. Il m'a chargé de lui procurer certains papiers indispensables pour établir ses droits. Il fallait les prendre d'audace : je les ai pris d'audace et je viens les lui apporter. Voilà tout !

Vous voyez que les mots « complice », « crime », « justice », « parquet », et « instruction » n'ont que faire dans cette circonstance. Je regrette que vous ayez pu douter de mon honneur au point de m'associer, dans vos soupçons, à quelque criminelle action. J'attendais mieux que cela de votre amour, Ida.

Elle voulut se récrier.

Mais lui, d'autorité :

— Laissez-moi parler, chère Ida ! Moins que jamais, maintenant, je m'éloignerais. Je voudrais rentrer à Paris, causer avec M. de la Jaune, vous obtenir par les voies légales, puisqu'il s'obstine à ne pas vous donner à moi... Mais maintenant j'ai à cœur de faire tomber vos soupçons. Je verrai donc votre père tout à l'heure, puisqu'il m'attend. Au surplus, rentrez chez vous. Soufflez votre lampe. Quant tout reposera dans la maison, je frapperai. Allez ! je le veux.

Docilement, la jeune fille rentra chez elle et se coucha. Frégnant de dormir, elle écouta.

Dehors, Souchet attendit que tout fut éteint.

Cependant M. de la Jaune se levait avec précaution et réveillait miss Edwige, qui partageait son lit en amie dévouée.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle les yeux hagards.

— Trois heures, répondit-il. C'est le moment où Souchet doit arriver. Lève-toi. Je suis dans une inquiétude mortelle. Aura-t-il réussi ? Quelle partie nous jouons !

— Poltron...

— C'est notre vie ou notre mort...

— Poltron ! reprit-elle en se vêtissant à la hâte.

Elle alla vers une glace et se mira complaisamment.

— Je suis bien belle encore, pensa-t-elle. Mon amant le député, ne peut m'échapper. Le moment est venu de recueillir les fruits de douze ans de duplicité et de coquinerie.

M. de la Jaune la regardait se parer.

— Tu me traite de poltron ! lui dit-il.

— Je le répète : Poltron ! Tout n'est-il pas merveilleusement combiné et ne sommes-nous pas assurés de l'impunité ? Ce Souchet sera le bouc-émissaire. Il n'est bon qu'à cela...

— Plus bas, Edwige, plus bas... si, par malheur, Ida nous entendait.

— C'est vrai.

Ils chuchotèrent quelques secondes.

Ayant appris par des journaux que des visites domiciliaires étaient faites aux différents domiciles de M. Laguerre, un ouvrier tailleur de pierre, M. Auguste Floquet, âgé de 40 ans, se rendit jeudi au parquet et déclara qu'il était en possession de nombreux dossiers et livres remplissant sept paniers, cachés chez lui d'après les ordres de M^e Laguerre.

M. Laguerre habita Melun pendant deux années environ, lorsqu'il cherchait à former un bureau à Melun, en compagnie du député Michelin. A ce moment, il avait comme femme de ménage, Mme Floquet; le mari et la femme venaient garder la maison lorsqu'il était absent.

Quelque temps avant de quitter Melun, en 1894, M. Laguerre l'avait prié d'emporter chez lui tous ses papiers, dossiers et livres et de les lui garder.

M. Floquet emporta les sept paniers remplis par M. Laguerre lui-même. Quand plus tard se présente le secrétaire de l'avocat pour les réclamer, M. Floquet lui demanda s'il était chargé de régler les comptes. Comme l'envoyé n'avait pas reçu cette mission, il dut se retirer sans rien emporter.

La descente de justice a eu lieu au n° 64 de la rue Saint-Liesse. Les magistrats ont pris possession de nombreux documents trouvés en bon état et à peine dissimulés, dans un petit bâtiment servant de débarras. Tout a été soigneusement scellé et emporté à Paris le soir même par l'envoyé spécial de la Sûreté.

Le désastre Italien

Rome, 22 décembre.

Le *Gottardo* est parti de Naples la nuit dernière emportant un bataillon alpin, 150 artilleurs, une batterie complète, un matériel télégraphique, un demi-million de cartouches, cinquante-cinq caisses de fusils et un chargement complet d'approvisionnement.

Des ordres nouveaux sont arrivés à Naples, de préparer le départ de cinq bataillons et de deux batteries, en plus des neuf bataillons et des quatre batteries déjà annoncés, de sorte qu'avant la fin de l'année, dix mille hommes, six batteries, quatre millions en or et en argent, des munitions et des approvisionnements de toutes espèces, auront quitté Naples.

Des dépêches de province signalent des manifestations nombreuses et enthousiastes au départ des troupes.

Rome est sillonnée de soldats et d'officiers de passage, que la foule accompagne à la gare, en les acclamant et en leur offrant des cadeaux, spécialement des cigares.

Lundi partiront de Naples pour Massouah de nouvelles troupes de renfort et un parc aérostatique.

Le général Baratieri a télégraphié au gouvernement de lui expédier 5,000 hommes en plus des 6,000 que l'on a décidés de lui envoyer, les Abyssins s'avancant de tous côtés contre les positions italiennes.

D'après *l'Italia militare*, l'Angleterre aurait refusé le transport des troupes italiennes par Zeilah.

Les préparatifs pour l'envoi des renforts continuent. Ce matin, le général Mocenni a eu une longue conférence avec M. Crispi. On a décidé l'envoi de cavaliers et d'un parc aérostatique.

Le général Heusch a passé en revue le bataillon d'alpins parti ce soir de Naples pour Massouah. Les soldats ont été acclamés.

Le quatrième envoi de troupes pour l'Afrique partira demain de Naples à bord du *Florio*.

La cinquième expédition partira le 23 décembre à bord du *Minghetti Bormida*. Enfin, le 24 décembre partiront cinq nouveaux bataillons avec de l'artillerie.

Massaouah, 23 décembre.

Des messagers, venant du camp ennemi, assurent qu'il est suivi par un grand nombre d'esclaves et de femmes et qu'il manque de vivres.

Mangascia a tenté, le 20 de ce mois, une attaque contre Makallé; mais il a été facilement repoussé. Makallé est très bien défendu.

Menelik serait à Ascianghi et n'aurait, avec lui, aucun ras.

Une patrouille envoyée en exploration par le commandant de Kassala, du côté d'Atbara, ayant trouvé le village d'Elfascor défendu par une faible garnison, a attaqué ce village. L'ennemi a dû s'enfuir après une courte résistance, laissant sur le terrain 25 hommes. La patrouille italienne n'ayant perdu aucun soldat, a regagné Kassala, chargée de vivres et d'armes enlevés à l'ennemi.

Le conflit anglo-américain

Londres, 28 décembre.

On télégraphie de New-York au *Daily News* que la question du Vénézuéla a été rejetée à l'arrière plan. On s'occupe maintenant de la situation financière créée par le message de M. Cleveland.

Personne ne parle plus de guerre; M. Cleveland lui-même s'aperçoit qu'il a commis une faute, il est fort probable que les membres de la commission choisie de telle sorte qu'une enquête...

Les Argentistes sont encouragés par la situation actuelle. Ils espèrent que le pays finira par accepter l'étalon d'argent et ils se refusent à voter des mesures pour soulager le Trésor, qui ne comporte pas le libre monnayage de ce métal.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 23 décembre.

Aujourd'hui ont eu lieu, au Crédit foncier, les tirages suivants :

Obligations communales 1892

Le numéro 29,118, gagne 100,000 fr.
Le numéro 44,186, gagne 30,000 fr.
Le numéro 359,860, gagne 20,000 fr.
Le numéro 491,768, gagne 10,000 fr.
Les quatre numéros suivants, gagnent chacun 5,000 francs :

461,418, 137,385, 131,572 et 154,290.
Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

476,566	424,537	346,065	335,855	338,767
257,181	4,190	200,833	491,297	6,001
317,995	472,833	68,676	351,452	129,082
112,520	289,883	483,285	190,674	184,507
477,957	298,112	314,046	29,883	487,735
367,653	275,699	490,764	125,861	148,629

Obligations foncières 1895

Le numéro 426,962 gagne 100,000 fr.
Le numéro 273,327, gagne 25,000 fr.
Le numéro 264,300, gagne 10,000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

150,452, 238,063, 407,602.
Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

185,802	402,530	372,291	122,433	422,676
97,671	185,802	213,234	37,446	261,275
46,054	308,251	425,874	315,728	413,993
103,701	98,611	349,465	334,268	84,478
185,720	274,366	202,688	444,008	112,624
345,408	417,164	202,821	11,776	294,473
375,908	73,289	39,159	305,282	198,785
222,887	252,295	448,817	162,910	39,331
2,151	370,095	180,947	53,060	288,303
89,660	439,601	269,835	119,239	291,959

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A l'occasion des fêtes de Noël, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas jeudi.

Conférence de M. Caudriller

M. Caudriller, professeur d'histoire au lycée Gambetta, a fait dimanche soir, au théâtre de Cahors et au bénéfice de la caisse des écoles, la conférence que nous avons annoncée sur *Gambetta et la défense nationale en 1871*.

Nous n'avons ni la place ni le temps nécessaires pour analyser comme elles le méritent les émouvantes paroles du distingué et patriotique universitaire. Nous dirons seulement que la salle l'a interrompu à maintes reprises par de chaleureux applaudissements.

M. Caudriller nous a montré Gambetta persistant, envers et contre tous, dans son projet de laisser l'envahisseur par une lutte sans fin, et reprenant toujours courage à travers les infortunes accumulées. Il a cité des documents historiques d'origines diverses, mais officielles, françaises ou allemandes, qui justifiaient ses affirmations et donnaient à la figure de notre compatriote le relief propre à la physiologie des grands hommes qui ont profondément aimé leur pays.

M. Caudriller a reçu d'unanimes félicitations. C'était justice.

M. Bargeton

M. Bargeton, trésorier-payeur général à Alençon, appelé par décret du 5 décembre à la trésorerie générale d'Angers et non installé, est nommé trésorier-payeur général du département de Seine-et-Marne.

Avis aux Instituteurs et Institutrices

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont instamment priés de vouloir bien adresser dans la journée du 31 décembre 1895, à M. l'inspecteur primaire de leur circonscription, le rapport annuel présentant à cette époque la situation de leur école.

Ce document est absolument indispensable à cette date à M. l'inspecteur primaire pour établir un travail statistique, destiné à M. le recteur de l'Académie.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 23 décembre, M. Vayssières, instituteur à Gourdon, est nommé directeur du cours complémentaire de Puy-l'Évêque en remplacement de M. Ségala, nommé professeur à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Bibliothèque populaire

L'assemblée générale des sociétaires de la bibliothèque populaire se tiendra dimanche 29 décembre à 4 heures 1/2 du soir, dans une salle de la mairie.

Les anciens militaires

Les anciens militaires ayant deux congés de sept ans et plus, non retraités, se sont réunis, dimanche, à 2 heures, aux Arts et Métiers, rue Saint-Martin, à Paris, et ont reçu communication de la discussion d'un amendement sur la proposition de loi Brincard, déposée par M. le général Yung, député, président de la commission, et du vote émis à cet effet par MM. les députés et sénateurs. Cette réunion était présidée par M. Louvar, conseiller municipal, et M. H. Comolet, avocat à la Cour d'appel.

Vote du comité de revendication

Enfin, à la majorité de 277 voix contre 206, MM. les députés ont voté, ce 12 décembre, l'amendement sur la proposition de loi Brincard — en demande d'un crédit de 500,000 fr. — ceci en attendant la discussion et le vote de la loi qui demande une pension de 200 à 250 francs en faveur des anciens militaires ayant 2 congés de 7 ans non retraités.

L'amendement voté par la Chambre sera présenté au Sénat — dans la huitaine.

Livraison des tabacs de la récolte de 1895

La régie prendra livraison des tabacs de ladite récolte à partir, savoir :

Du 7 janvier 1896 au magasin de Cahors ;

Du 6 janvier 1896 au magasin de Souillac.

Les magasins seront ouverts depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir aux planteurs, qui devront présenter leurs tabacs la veille du jour de la livraison, sous peine d'ajournement, afin qu'il puisse être procédé à la vérification des charges dans la soirée et que, dès le lendemain matin, les récoltes soient expertisées sans délai.

Le directeur de la culture et des magasins fera connaître aux maires de chaque commune, au moins huit jours à l'avance, le jour fixé pour chaque planteur. Cet avertissement sera communiqué sur le champ par le maire à tous les planteurs de la commune qui cultivent du tabac pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat.

Les tabacs devront être accompagnés d'un laissez-passer que les planteurs se feront délivrer à la Recette Buraliste de leur circonscription, un ou deux jours avant celui de la livraison.

Les voitures servant au transport des tabacs, devront être couvertes de manière à garantir le chargement de la pluie et de l'humidité.

Les tabacs seront classés par des commissions d'expertise instituées en vertu de l'article 38 du règlement précité du 20 février 1895 et conformément aux dispositions de l'article 35 du même arrêté suivant la décision ministérielle du 26 novembre 1894, ils seront payés par quintal métrique aux prix ci-après :

Tabacs marchands : 1^o qualité, 140 fr. ; 2^o, 110 fr. ; 3^o, 80 fr.

Tabacs non-marchands : 1^o classe, 50 fr. ; 2^o, 35 fr. ; 3^o, 20 fr.

Les prix de 1^o, 2^o et 3^o qualités seront appliqués exclusivement aux tabacs sains, exempts d'humidité, bien mûrs, de belle couleur et de goût. Seront classés dans les tabacs non-marchands, tous ceux qui auraient des signes d'avaries, comme taches de rouille ou de brouillard, moisissure, grêle, défaut de maturité ou autres défauts.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, il sera accordé pour les tabacs de surchoix une allocation de 10 fr. pour 100 kilogrammes en sus du prix de la première qualité.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'an 1896

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Gourdon

Le nouveau bâtiment pour installer notre caisse d'épargne est terminé, extérieurement du moins, et son aspect est superbe.

Le passage en pente qui le sépare de l'hôtel Feyt est en mauvais état. Son utilité comme trait d'union entre l'avenue Gambetta et la promenade circulaire est évidente.

Nous pensons qu'il suffirait de quelques travaux peu coûteux pour mettre ce passage dans de bonnes conditions de viabilité, et nous appelons sur ce point la sollicitude de la municipalité.

té, qui, nous en sommes certains, prendra les mesures nécessaires pour que cette voie, qui est un dégagement nécessaire à notre champ de foire, soit appropriée avant nos remarquables foires des 7 et 8 janvier.

Marché aux noix

Samedi, le prix des noix variait entre 8 et 9 fr. le sac de 90 litres, suivant qualités, et les cerneaux se sont vendus couramment 66 francs les 100 kilos.

Le marché était abondamment fourni.

Nous nous plaignons à constater ce relèvement des prix par rapport au marché précédent. Nos agriculteurs ont certainement besoin de trouver sur d'autres produits quelque compensation à l'avilissement du prix des céréales.

Arrestation d'un soldat

Ces jours derniers, la gendarmerie de Freyssinet a arrêté le nommé Jean Tocavin, dont les parents habitent la commune de Saint-Chamard, jeune soldat de la classe 1894, incorporé au 20^e de ligne, à Montauban, pour absence illégale de son régiment. Il paraît que le séjour au 20^e de ligne ne lui convient guère, puisque c'est la seconde fois qu'il s'absente de son corps depuis un mois.

Il a été remis à l'autorité militaire.

Vente hors des marchés

Le brigadier de police a dressé procès-verbal contre :

1^o Jean Favory, revendeur à Gourdon, pour avoir acheté des foies d'oies en dehors de l'emplacement fixé par arrêté municipal pour cette nature de marchandise ;

2^o Catherine Vayssière, veuve Lagarde, de St-Romain, pour avoir vendu ces mêmes foies à Favory, dans les conditions que nous venons d'indiquer.

Comme le brigadier venait constater la contravention, un employé de l'octroi abordait la veuve Lagarde et lui dressait également procès-verbal pour n'avoir pas déclaré la marchandise et acquitté le droit.

Figeac

Dans sa dernière séance, le conseil municipal s'est occupé d'une affaire singulière.

MM. Mathelin et Garnier, entrepreneurs, adjudicataires de la conduite des eaux de Berbezou à Figeac, émettent la prétention de ne pas acquitter les droits d'octroi sur les tuyaux qui doivent être placés en ville. Or, une clause du cahier des charges stipule formellement le paiement de ces droits.

MM. Mathelin et Garnier basent leur refus sur ce que M. Delon, surveillant des travaux pour le compte de la ville, leur avait promis la détaxe des droits d'octroi. Cet argument ne tient pas debout ; M. Delon ne peut, à aucun titre, engager la responsabilité ou les finances de la ville.

Le cahier des charges doit être respecté.

Du reste, si nous nous en rapportons au dire des gens très compétents, les adjudicataires ont soumissionné à un prix assez avantageux pour considérer la détaxe de deux mille francs environ, qu'ils réclament comme quantité très négligeable.

Droits de place

A la suite de la surenchère du dixième, mise par M. Salvage, sur les droits de place, M. Babain n'est plus adjudicataire.

Ces droits s'élèvent maintenant à la somme de 3.850 francs. Il sera procédé jeudi soir à une nouvelle et dernière adjudication.

Le pont du Guâ

Le pont du Guâ, livré depuis plusieurs jours à la circulation, s'est légèrement affaissé.

Les culées ayant cédé quelque peu sous la poussée des voûtes, des lézards très apparentes se sont produites en plusieurs endroits.

Nous ne pensons pas que la solidité du pont soit sérieusement menacée, cependant, des craquements significatifs indiquent que le tassement des culées continue toujours.

La rumeur publique s'occupe en ce moment d'un vol commis au préjudice de M. Bories, minotier.

L'arrestation du complice du principal inculpé est imminente.

Salviac

Malgré le froid, la foire du 20 a été assez belle. Cependant le bétail de boucherie laissait à désirer sous le rapport de la quantité; quelques bœufs gras ont été vendus au prix moyen de 40 fr. les 100 kilos poids vif. Les bœufs d'attelage ont trouvé des acheteurs à des prix variant de 500 à 900 francs.

Les moutons ont été vendus 70 et 75 fr. les 100 kilos.

Les oies et les canards vivants restent station-

naïres à 0 65 la livre, en moyenne; la volaille à 0 60; les lapins domestiques à 0 30, et les œufs à 0 90 la douzaine.
Les foies gras ont été enlevés dans la matinée à 2 75 le demi kil; les plus beaux se sont vendus 3 francs.
Le gibier a suivi le cours de la foire de novembre; lièvres, 5 fr. pièce; lapins de garenne, 1 50 et 2 fr.; perdreaux, 2 fr.; grives, 0 50.
Il a été apporté sur le marché environ 40 quintaux de truffes qui ont été payés 28, 26 et 24 fr. le kil. suivant grosseur et qualité.
Le blé a valu 15 fr. l'hectolitre, le maïs 11 fr. les noix, 8 fr., en moyenne.

FAITS DIVERS

Procès de théâtre

Le tribunal de commerce de Toulouse a jugé vendredi dernier le procès pendant entre le ténor Brus dit Brévil et le Directeur du Capitole.
Ce dernier avait résilié, dans le mois, l'engagement de M. Brévil; il prétendait exercer ce droit de résiliation sans accorder aucune indemnité à l'artiste frappé. Il réclamait en plus à M. Brévil le remboursement des avances qu'il lui avait remises et des dommages-intérêts pour avoir été obligé de le remplacer par un ténor qu'il paie plus cher.
De son côté, M. Brévil demandait la solde de son mois et une indemnité de renvoi.
Le tribunal faisant droit aux conclusions de M. Brévil a condamné M. Tournié à lui payer 400 francs de dommages-intérêts en plus des avances déjà remises.

Le duel Rue-Vigeant

A la suite d'une lettre du professeur d'escrime Rue, à son confrère Vigeant, dans laquelle il lui reprochait d'avoir entraîné le maître italien Pini, en le faisant tirer avec un gaucher, alors que Pini devait faire assaut le lendemain avec Rue, qui est gaucher, une rencontre à l'épée a eu lieu entre MM. Vigeant et Rue.
Après un vif débat d'épées, sur une attaque de Rue, la parade de Vigeant a ramené au front la pointe de son adversaire.
Sur l'avis des médecins, qui ont reconnu l'existence d'une plaie transversale de quatre centimètres de long et d'un demi-centimètre de profondeur, les témoins ont mis fin au combat.

Viande à soldats

Le tribunal correctionnel de Reims a condamné le nommé Eugène Wormser, boucher, à trois mois de prison et à la privation pendant cinq ans des droits civils, pour usage frauduleux, sur la viande destinée à l'armée, d'une marque appartenant à l'autorité militaire.

Un truc ingénieux

Voici l'ingénieux procédé pratiqué depuis quelques jours par deux escrocs parisiens.
Le premier entre dans un café ou dans un restaurant. Il se fait servir une consommation ou un repas. Au moment de solder l'addition, il fait appeler le patron.
— J'ai oublié mon portemonnaie, lui dit-il, mais je vais vous laisser en gage cette montre, que je reprendrai ce soir ou demain en vous payant.
Le commerçant accepte d'autant plus volontiers la proposition que la montre, en or, a une sérieuse valeur.
Le lendemain, il reçoit la visite d'un autre personnage qui lui dit :
— Mon ami m'a chargé de venir vous dédommager et de rapporter sa montre.
Le cafetier ou le restaurateur rend naturellement le bijou.
Quelques jours après, le premier individu revient, réclamant sa montre.
Aux explications du commerçant, il répond par un accès de colère : il n'a chargé personne de ses affaires, il ne comprend pas que le patron se soit déssaisi naïvement d'un objet valant plusieurs centaines de francs; il va s'adresser à la justice.
Et le commerçant finit par accepter une transaction; il remet cinquante ou cent francs à l'escroc.
Le signalement des deux complices est connu, et l'on espère arrêter bientôt ces adroits filous.

AGRICULTURE

Tourteaux pour l'engraisement des animaux

Du Bulletin du Syndicat central des agriculteurs de France :
Nous avons indiqué ici à plusieurs reprises les avantages et le mode d'emploi des tourteaux destinés soit à l'entretien, soit à l'engraisement des animaux de la ferme; mais d'assez nombreuses demandes à ce sujet nous étant adressées par beaucoup de nos nouveaux syndiqués, nous allons les rappeler succinctement.

Il n'y a pas de produits alimentaires comparables aux tourteaux de graines oléagineuses pour obtenir un bon entretien et pour parfaire l'engraisement de tous les animaux; voire même pour augmenter la lactation des vaches laitières.

Ceux auxquels on doit accorder la préférence sont ceux qui fournissent la protéine (azote) et la matière grasse au moindre prix, et parmi ceux-ci, en ce moment, avant tous les autres, les tourteaux de coton décortiqués d'Amérique et ceux d'arachides décortiquées.

Afin de mieux fixer les idées sous ce rapport, nous donnons à la fin de cet article un tableau comparatif du dosage et de la valeur vénale des tourteaux les plus demandés, dont quelques-uns, moins riches que les deux dont nous venons de parler, sont néanmoins fort recherchés, tels que les lins pour les jeunes animaux et les veaux; les sésames et les coprah (noix de coco) pour les vaches laitières et les pores.

A priori, mais sans en tenir compte d'une façon absolue, les rations à ajouter aux aliments grossiers dont se compose l'alimentation habituelle peuvent être :

1° Pour l'entretien des vaches laitières de 200 à 300 grammes par 100 kilos du poids vif des animaux;

2° Pour l'engraisement, de 500 à 600 grammes par 100 kilos également du poids vif des animaux.

Il est de toute évidence qu'on aura à tenir compte dans ces calculs de la valeur alimentaire de chaque tourteau indiqué par les dosages.

Les quantités que nous venons d'indiquer sont maxima à atteindre pendant les six ou huit dernières semaines de l'engraisement, et aussitôt que possible, les bénéfices d'un engraisement étant toujours en rapport avec sa rapidité.

Les tourteaux peuvent se donner aux animaux à l'état sec et seuls après avoir été grossièrement concassés. On peut également les donner concassés ou moulus en mélange avec les autres éléments des rations, betteraves, pommes de terre cuites, navets, raves, etc., fourrages hachés et menues pailles légèrement mouillées d'eau salée. On peut encore et particulièrement pour les vaches laitières, les donner en barbotages plus ou moins étendus d'eau, suivant le but à atteindre, lactation ou engraisement.

Si ces renseignements ne suffisent pas nous demandons à l'entière disposition de chacun pour les compléter par lettre dès qu'on nous le demanderait.

Le fumier et les engrais chimiques

De la Gazette du Village :

Nous disions dernièrement que n'était cette déplorable question du blé, les cultivateurs reprendraient courage, mais les prix ne se relèvent pas ni ne peuvent se relèver dans la situation actuelle du commerce international; nos droits protecteurs suffiraient à rétablir à peu près l'équilibre, s'il n'y avait à côté une crise monétaire qui ne nous permet pas d'entrer en concurrence avec les pays qui ont adopté l'étalon unique d'argent. Un congrès international monétaire est en ce moment réuni à Paris, souhaitons que de ses délibérations ressortent des indications qui permettront de remédier à cet état de choses. Mais nous n'en sommes pas encore là.

En attendant, les cultivateurs français font du blé à perte, et peu nombreux encore sont ceux qui obtiennent des rendements qui leur permettent de joindre les deux bouts.

C'est de leur exemple qu'il faut s'inspirer dans la mesure du possible, et on peut y parvenir par l'emploi judicieux et raisonné d'une combinaison du fumier avec les engrais chimiques comme complément de fumure.

Du moment où notre pays a dû compter avec les importations étrangères, on a reconnu que vouloir marcher avec le fumier seul comme moyen unique de fertilisation du sol, c'était marcher à la ruine; de ce moment est née la science des engrais, elle a fait peu de progrès d'abord, aujourd'hui elle se vulgarise plus rapidement.

Quelques-uns tombent même dans l'excès contraire, croient qu'avec les engrais chimiques seuls, ils obtiendront de forts rendements. Les déceptions sont au bout de leurs tentatives.

Il y a une mesure à garder.
Pour obtenir des rendements de 20 à 25 hectolitres de blé, on fumait autrefois à 60,900 kilogr. de fumier par hectare, les autres récoltes participant à un accroissement correspondant.

Aujourd'hui, nous savons qu'il est possible de réduire cette fumure de moitié au moins, si l'on complète l'œuvre de fertilisation par des engrais spéciaux qui ont le grand avantage d'apporter aux terrains et aux récoltes dominantes, les substances complémentaires qui donnent une fumure complète appropriée aux besoins particuliers de chaque plan cultivé. Au lieu d'amonceler dans le sol, par la prodigalité du fumier, des matières qui s'y trouvaient déjà en excès, alors que d'autres substances étaient en déficit, le cultivateur peut aujourd'hui, pour ainsi dire, rationner ses plantes comme il rationne ses animaux, leur donner le nécessaire pour les amener

à leur plus parfait état, tirer aussitôt de ses engrais tout l'effet utile.

Donc, économie de fumier qui resterait improductif, et utilisation presque immédiate des matières fertilisantes enfouies dans le sol; le capital engagé est moindre, il se renouvelle plus souvent en même temps que le produit augmente sensiblement. Chacun en tirera la conclusion : le prix de revient sera moindre.

En second lieu, j'ai vu soutenir par un de nos lecteurs auquel je recommandais de réduire ses emblavures, pour les mieux cultiver, les mieux fumer, que s'il cultivait moins, il ne suffirait pas aux besoins de sa famille et notre correspondant avait cependant que ses cultures le constituaient en perte. Singulier raisonnement qu'il est facile de combattre.

Il est encore malheureusement bien répandu ce préjugé qui mesure la prospérité d'un individu à l'étendue de ses cultures. Cependant, jamais mieux qu'ici le dicton : *qui trop embrasse, mal étirent*, n'a été à sa place. 10 hectares de culture mal cultivés coûtent presque deux fois plus que 5 hectares comme labours, semences, frais de récolte, location et impôts, la fumure restant la même dans les deux cas. Mais si sur les 5 hectares, j'obtiens à peu près le même rendement que sur les 10, n'est-il pas évident que j'aurai économisé moitié de la dépense nécessitée par les labours, les semences, les frais de récolte, la location et les impôts ?

Contrairement à l'avis de notre correspondant, tout nous autorise donc à croire que la culture aurait le plus grand intérêt à restreindre le territoire arable au profit des prairies, qu'en concentrant ses forces sur les terres mieux fumées, mieux labourées, mieux assainies, les récoltes seraient placées dans de meilleures conditions pour coûter moins cher et donner davantage; qu'il faut attendre de grosses récoltes plutôt de l'abondance des fumures que de l'étendue des terres mal fumées.

En outre, en transformant en prairies une partie des terres cultivées, on pourra augmenter sensiblement le cheptel, la masse de fumier et, peu à peu, obtenir ce que l'on cherchait inutilement : de gros rendements sur de grandes étendues.

Là est le salut, pas ailleurs.

Bibliographie

Dictionnaire d'Hygiène

PAR UN COMITÉ DES SPECIALITÉS
Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène; il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1^{er} et 15 de chaque mois à partir du 1^{er} novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie. Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

LE CONSEILLER DES MÈRES

ET DES JEUNES FILLES

Paraissant depuis quatorze ans, est la seule publication où l'on trouve réunis des conseils vraiment pratiques sur la toilette, l'éducation de famille, les usages du monde, les travaux féminins, l'hygiène domestique et dont la partie littéraire constitue une récréation véritablement morale et instructive.

Ce journal qui contient 16 pages de texte et paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois ne coûte que 12 fr. par an.

Primes entièrement gratuites

Pour recevoir franco un numéro spécimen il suffit d'en faire la demande au « Conseiller des mères et jeunes filles », 6 rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

Bourse de Paris

Cours 24 du Décembre 1895

RENTES

3 0/0.....	compt.	100 50
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 60
4 1/2 0/0.....	compt.	105 80

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes de Dysenterie, etc. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

LE RÉGULATEUR INCANDESCENT

SYSTÈME FRANÇAIS BREVETÉ S. G. D. G. Lumière Blanche, superbe, par le Gaz 50 % D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL: 41, Rue de Paradis, Paris. SUCCURSALE: Comptoir Central d'Optique, 26, rue Vivienne, et rue Feytaud, 20.

Le nouveau Bœc LE RÉGULATEUR est supérieur à tout ce qui existe. Sa blancheur et son éclat ne démentent pas les couleurs; les dorures sont plus belles. — Pas de Fumée. POUVOIR ÉCLAIRANT 7 CARCELS; brûlant 90 à 100 litres. Peu de chaleur. Solidité Exceptionnelle du Manchon. Procédé breveté.

L'ESSAYER c'est L'ADOPTER

AVIS Important. — La Compagnie demande des Agents sérieux connaissant l'éclairage pour monopoles de la vente et de la pose de son Régulateur Incandescent. — Références sérieuses sont exigées.

Ne tenir aucun compte des Intimidations journalières

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.



Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...
AVIS — pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.
Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.
Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharmacie DERBECCO, 24, Rue de Charonne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints. EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LES CARRIÈRES DES CHARENTES

4, Rempart de l'Est, Angoulême

désirent avoir dans le département plusieurs REPRÉSENTANTS ACTIFS & SÉRIEUX

anciens entrepreneurs ou appareilleurs, marchands de matériaux de construction, ex-agents des Ponts et Chaussées ou autres connaissant la construction.

Fournir toutes références.

A vendre après décès

Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 30	5 7	midi 32	—
Gagnac-Cressensac.....	départ. 6 50	6 58	5 20	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	arrivée. 7 28	—	—	1 48	7 43
arrivée. 7 48	7 36	5 58	2 8	8 3	8 3
départ. 7 53	7 38	6 1	2 13	8 18	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 20	8 25
départ. 8 2	—	—	2 21	8 28	8 28
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 34	8 41
Nozac.....	8 25	—	—	2 44	8 51
GOURDON.....	8 39	8 5	6 27	2 59	9 5
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 9	9 15
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 21	9 27
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 32	9 38
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 43	9 50
Espère.....	9 32	—	—	3 52	9 59
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 44	7 6	4 3	10 10 soir
départ. Exp. 9 58	8 50	7 16	4 13	7 30	7 43
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 25	8 »
Cieurac.....	10 23	—	—	4 40	8 9
Lalbenque.....	10 30	—	—	4 48	8 9
Caussade.....	11 3	9 30	7 55	5 23	8 46
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 55	8 19	6 3	9 28
départ. 11 h. 52	10 »	8 24	6 20	—	—
TOULOUSE.....	arrivée. 11 h. 39	10 47s.	9 8 ^{mat}	7 43 ^{mat}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
départ. 3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30	7 30
Caussade.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	midi 10	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	midi 19	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	midi 31	9 11
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 23	9 1	—	midi 40	9 20
départ. 4 45	6 33	9 8	6 »	—	9 30	9 30
Espère.....	—	6 48	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	7 2	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 17	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 26	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 36	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 19	—	7 47	—	11 10
départ. —	8 21	—	7 49	—	11 12	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
départ. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24	11 24
Gagnac-Cressensac.....	—	9 4	—	8 36	—	11 53
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 40s.	10 55	9 12m.	—	midi 26
départ. 7 »	—	11 8	—	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51 ^m	—	—	11 22 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 20	12 ^h 50	6 ^h 33
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle	6 47	»	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzech.....	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Prayssac	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX. —	3 51	8 11 m	4 34 ^m
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10	7 ^h 38
BORDEAUX. — »	6 10	»	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 40	9 28
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 35	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 13	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 44	1 35	5 32
Arcambal.....	7 53	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirg, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 34
Cajarc.....	9 6	2 53	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 45	11 ^h 10	5 ^h 19
Lamadaine.....	7 55	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 22	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirg, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérielle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérielle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écusonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRODIGES. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, Arbustes et Rosiers sur demande.



Clément

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p' dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. —	id n° 1 id 450 fr.